

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : BUDGET M4 POLE SPORTS LOISIRS : Décision modificative n° 1
et versement d'une subvention pour l'année 2023**

Par délibération en date du 24 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le budget primitif Pôle Sports Loisirs 2023.

À l'analyse de l'exécution de ce budget, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements au sein des chapitres du budget.

Ces ajustements visent à prendre en compte :

- La non-réalisation de 49 000 € de recettes initialement prévues au budget primitif ;
- La couverture du déficit de la régie suite au vol des fonds de caisse pour un montant de 1 000 € ;
- Un besoin de subvention depuis le budget Ville pour un montant de 50 000 €.

Ces mouvements représentent un montant de 1 000 € en section d'exploitation.

Le tableau suivant retranscrit ces propositions d'évolutions d'inscription budgétaire :

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00 €	706	Prestation de services	-49 000,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante		1 000,00 €	CHAPITRE 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		-49 000,00 €
			74	Subvention d'exploitation	50 000,00 €
			CHAPITRE 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		50 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 000,00 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 000,00 €

Ces propositions sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification de l'inscription des crédits du budget Pôle Sports Loisirs de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de procéder de la manière suivante à l'affectation de dépenses et de recettes du budget Pôle Sports Loisirs pour un montant de 1 000 € en section d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213805278-20231208-14_081223_08-DE

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
653	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00 €	706	Prestation de services	-89 000,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante		1 000,00 €	CHAPITRE 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		-89 000,00 €
			74	Subvention d'exploitation	50 000,00 €
			CHAPITRE 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		50 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 000,00 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 000,00 €

- Autorise Monsieur le Maire au vu des dernières écritures comptables à réajuster par décision modificative n°1 les chapitres de la section d'exploitation du budget Pôle Sports Loisirs 2023 ;
- Décide d'attribuer au budget annexe Pôle Sports Loisirs une subvention d'un montant de 50 000 € au titre de l'année 2023 ;
- Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6573641 du budget Ville 2023 ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment en matière de signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

